



Le travail universitaire

Les membres du corps professoral à temps plein consacrent l'essentiel de leur travail aux activités suivantes tout au long de l'année :

- Enseignement et tâches connexes – 40 %
- Activités de recherche – 40 %
- Service (y compris les activités administratives) – 20 %.

Comme stipulé dans les conventions collectives des associations membres, les membres du corps professoral à temps plein ont droit à 1 à 1,5 mois de vacances par an, selon l'ancienneté.

Pour résumer:

L'enseignement et les activités connexes comprennent, sans s'y limiter, la préparation de nouveaux cours, la création d'outils d'évaluation, l'enseignement en classe, le mentorat et l'encadrement en dehors de la classe (heures de disponibilité pour les personnes étudiantes, supervision de thèse/dissertation), l'évaluation des rendements et des progrès des personnes étudiantes, la révision du contenu des cours enseignés précédemment et des outils d'évaluation.

Les activités de **recherche** comprennent, sans s'y limiter, l'avancement des connaissances dans le domaine ou la discipline, la publication dans des revues arbitrées, la communication et le partage des résultats de recherche dans le cadre de conférences savantes, et la participation à l'évaluation de la recherche en tant que pair. L'évaluation donne l'occasion d'examiner d'un œil critique les travaux et de s'assurer que les obligations éthiques sont respectées. La publication aide à obtenir des subventions et des bourses pour poursuivre ou commencer des recherches.

Le **service**, à l'intérieur et à l'extérieur des universités, comprend, sans s'y limiter, la diffusion et l'accessibilité des connaissances et des nouvelles découvertes (les entrevues et les rapports publics en sont des exemples importants) au grand public ; la participation à des conseils d'administration et à des comités d'organisations communautaires sans but lucratif ; la prise de parole sur les événements du jour ou de l'heure pour aider à mieux comprendre et à agir sur ce qui touche le public personnellement et collectivement ; la participation à l'élaboration et à

l'évaluation de programmes au sein son université ou autres universités, la participation à divers autres comités liés à l'université et à l'administration, y compris les relations de travail.

Plus d'informations: <https://www.fnbfa.ca/wp-content/uploads/2023/02/Vie-academique-Que-fait-un-professeur-Susan-Wardell.jpg>

#PlusQueUniversitaires